

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un avocat général près la Cour de Justice Benelux
M (82) 15

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 27 mai 1982 de la démission, avec effet au 24 avril 1982 de Madame J. Olinger-Rouff en tant que avocat général près la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur A. SPIELMANN, Premier Avocat général à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, est nommé avocat général près la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 4 octobre 1982.

Le Président du Comité de Ministres,

A.A.M. van AGT